



NAO 2009 : 1er rendez vous manqué

L'absence de plusieurs syndicats et le manque de participation à la grève du 29 janvier hypothèque le résultat des NAO 2009

Pour défendre les revendications des traminois: augmentation des salaires, conditions de travail, protection sociale etc, etc... le moins que l'on puisse dire c'est que le comptage à été facile pour la direction.

Avec un très faible de taux de gréviste les NAO 2009 ne commencent pas sous les meilleurs auspices....

Mais il est vrai que pour certaines organisations syndicales, journée nationale et défense des revendications professionnelles sont incompatibles.

Pour elles quand tous les salariés de France sont en grève, les Traminois ne pourraient pas être en grève sur leurs revendications professionnelles et gagner...?

En clair on conseille aux Traminois de travailler quand les autres salariés sont en grève....

Étrange conception syndicale où peut être pour certains syndicalistes : choix politique délibéré.....qui sait... ???

Ce que la Cgt ne comprend pas c'est pourquoi ces organisations syndicales signent le préavis pour une journée nationale et sont totalement absentes à la distribution des tracts, absentes des piquets de grève et absentes à la manifestation unitaire ??? ?

Dans les manifestations du 29, sur les banderoles , les manifestants réclamaient comme nous des augmentations des salaires, l'amélioration de leurs conditions de travail, de leur protection sociale, de leur retraite....

Comme nous ils se sont adressés à leur patron et comme nous ils ont déposé des préavis dans leur entreprise sur leurs revendications !

Dans plusieurs entreprises les NAO 2009 ont déjà été conclues par de réelles augmentations de salaires.....mais le 29 janvier les salariés de ces entreprises étaient en grève ...

On a rien sans rien.....!

SOMMAIRE

Page 2 : NAO 2009 -Temps de travail

Page 3 : Conditions de travail conducteurs
Accord de 2003..encore lui !

Page 4 : repos férié -moyenne des TM à 7H39
Aon groupe : les actionnaires ravis

NAO 2009 : un cahier revendicatif unitaire...

- 3% d'augmentation de la valeur du point au 1er janvier 2009
- Prime de vacances portée au coefficient 210
- Prime de dimanche portée à 92 € ou récupérée 7H /prime de repos férié porté à 92 € et récupéré 7 H
- Prime de samedi portée à 16 €
- Indexation de toutes les primes sur la valeur du point 100 entreprise (prime OTCM, prime OMR, prime chef d'équipe métro et prime de repas décalé)
- Prime de spectacle portée à 17 €
- Subrogation avec maintien du salaire en cas de congé paternité.

Les syndicats Cgt, Fo, Cfdt, Cftc, Sud et Cgc sont signataires de ce cahier revendicatif.....mais qu'en pensent les Traminots ?

Se mettre d'accord entre organisations syndicales sur un cahier revendicatif est la première marche, elle est franchie.

La suivante et de demander aux Traminots s'ils soutiennent ce cahier revendicatif, c'est la moindre des choses...!

Ensuite il faut demander comment les traminots comptent soutenir ce cahier revendicatif ! De quelle manière ils comptent s'adresser à la direction : par pétition, avec un rassemblement, en faisant grève....? ? ?

Cela s'appelle construire le rapport de force pour négocier dans les meilleures conditions, pour que les organisations syndicales discutent avec la direction en position de force.. !

Pour l'instant, les organisations syndicales n'ont pas beaucoup informés les traminots sur le cahier revendicatif.....

La Cgt s'interroge sur la conduite de ces NAO 2009 qui commencent dans la plus grande discrétion....?

Temps de travail

La Cgt saisit le Conseil de l'Europe

La Cgt a saisi le Conseil de l'Europe pour formuler une réclamation contre le gouvernement français sur la loi du 20 août 2008, laquelle porte notamment sur le temps de travail. Pour la Cgt, cette loi, « méconnaît[...]plusieurs dispositions de la Charte sociale européenne révisée », en portant »atteinte au droit au repos et au droit à la santé », en permettant une « durée du travail excessive » et en portant »atteinte au droit à une rémunération équitable ».

La Confédération Cgt met en cause le « régime du forfait jour, contraire au droit à une durée du travail raisonnable », celui des « astreintes, contraire au droit à une durée du travail raisonnable et au droit au repos » et considère que la journée dite de solidarité ainsi que le régime du forfait en jours sont « contraires au droit à une rémunération équitable ».



L'accord de 2003...encore et toujours !

3

Conditions de travail conducteurs

Une énième réunion s'est tenue le 4 février

Déroulement simplifié :

Késako... ? C'est une conséquence directe de l'accord de 2003 qui impose la disponibilité aux titulaires... Cette programmation sur les roulements des titulaires permettrait de supprimer le **D** de **DISPO** !

Bémol : La flexibilité s'infiltré dans les roulements puisque la Direction peut programmer dans la même semaine des natures d'équipes différentes ex :

- Lundi de matin ; mardi d'après midi ; mercredi de coupée d'après-midi ; jeudi de matin et vendredi à amplitude... **samedi et dimanche on tombe malade et on va chez le toubib !!!**

Les dispo imposées sont le résultat d'un calcul figurant dans l'article 6-1 du fameux accord d'avril 2003 signé par Sud, Cfdt, Cftc et Fo.

Aujourd'hui c'est aux conducteurs à payer en acceptant des semaines « patchwork » sous le fallacieux prétexte d'être affecter sur sa ligne.

Prétexte à la CON car aujourd'hui la plupart des conducteurs « voltigent » sur d'autres lignes le samedi, le dimanche et en vacances scolaires

Oui la CGT, à la demande des conducteurs d'Atlanta notamment, avait demandé en DP que pour remplacer les « **Dispo** » **il était souhaité que la nature d'équipe soit garantie et figure sur les roulements.**

Des ce fait le conducteur connaissait sa nature d'équipe quant à son affectation celle-ci dépendait de l'accord d'avril 2003 ... encore lui !

Bien entendu on peut lire sur certain tract que c'est la faute à la CGT mais ce déroulement simplifié n'est qu'un suppositoire à un accord d'entreprise qui établit les règles d'affectations ... et cela la CGT ne pouvait « l'offrir » à la direction en 2003 en se portant signataire.

Avant l'accord d'avril 2003 , aucun titulaire n'était Dispo ! Rappel utile.....

Temps annexes

A la demande de la CGT lors de la réunion précédente, la direction accepte qu'un représentant syndical par organisation soit présent avec la direction pour mesurer les temps de prise et de fin de service.

La CGT veillera à ce que le temps alloué pour les prises de service soit amélioré pour permette aux conducteurs d'appliquer les Prescriptions Générales d'Exploitations.

PGE

En effet, la multitude des procédures inscrites dans les PGE sont des prétextes supplémentaires pour sanctionner les conducteurs. (retard DRC, avertissement).

La Cgt a étudié avec attention les modifications apportées aux nouvelles PGE.

Lors du CHSCT du 28 janvier, la Cgt a demandé au directeur du réseau d'organiser une réunion de

travail pour que ces PGE soit réexaminées et que les représentants Cgt des conducteurs puissent exprimer leurs critiques.

La Cgt a également obtenu que ces nouvelles PGE ne soient pas appliquées en l'état.

Lors de cette prochaine réunion la CGT tentera d'apporter les modifications nécessaires à ce règlement.

Sans l'intervention de la CGT, une fois de plus tout passait comme un lettre à la Poste et les PGE seraient appliquées dans l'état.

Comme toujours, CHSCT et CE sont des chambres d'enregistrement complaisantes avec la direction....

Mais il est vrai que les alliances avec certains cadres de la CGC se payent maintenant.

On ne peut tout à la fois être des deux côtés de la barrière....!

Sans l'intervention de la Cgt une fois de plus les cons dans l'histoire...auraient été les conducteurs.

A suivre.....



Signez la pétition
La santé, notre bien
le plus précieux

sur : www.cgt-tu-toulouse.fr

Repos "férié"

Lors d'une précédente réunion la direction a proposé une augmentation du nombre des RF en semaine mais en diminuant le quota du dimanche..

Chantage inacceptable pour la CGT

qui demande une augmentation du nombre des fériés en semaine sans diminuer les fériés du dimanche, sauf pour les augmenter. **Grâce à la CGT, la direction ne diminuera pas le nombre des fériés du dimanche et augmente ceux de la semaine.**

	Actuellement			Au 2 mars 2009		
	Semaine	Samedi	Semaine vac / scol	Semaine	Samedi	Semaine vac/ sco
Atlanta	5	10	10	7	11	14
Langlade	7	10	14	9	14	18

7h39 de moyenne... On l'a échappé belle....!

Il est étrange que ce soit une organisation syndicale qui demande l'augmentation du temps de travail, mais à Tisséo tout est possible....

C'est donc la CFTC qui avait fait campagne et a demandé d'augmenter la longueur des équipes.....

Le syndicat SUD soutenant la démarche de la CFTC a demandé à la direction de faire une proposition avec l'augmentation de la moyenne des TM à jusqu'à 7 H 39 minutes....Pour voir ce que cela donne....

Résultat de la simulation: Le temps de travail serait de 8h42 jusqu'à 8h44 maximum, les temps de conduite de 8h14, les équipes de file du matin iraient jusqu'à 14h39.

En plus cette proposition diminue le nombre des équipes de file (sauf le 77) au profits des grandes amplitudes.....!!!

Évitons de donner ce genre d'idée à la direction.... Elle en a suffisamment de mauvaises comme ça !

La Cgt s'opposera toujours à ce genre de recul, soyez rassurés....

La Cgt reste dans son rôle de syndicat...

AON groupe : de bonnes nouvelles... mais pour les actionnaires!

Le Groupe Aon affiche un chiffre d'affaires de 7,6 milliards de dollars, dont 310 millions d'euros pour Aon France

Le groupe Aon, société de courtage d'assurance et de réassurance, publie ses résultats pour l'année 2008 et affiche une augmentation de 4% des revenus annuels à 7.6 milliards de dollars, dont 2% issus de la croissance organique, son résultat net sur opérations courantes est de 621 millions de dollars. Par ailleurs, le bénéfice par action sur opérations courantes, hors éléments exceptionnels progresse de 24% à 2,90 dollars par rapport à 2,33 dollars en 2007.

La croissance du bénéfice par action est de + 83%.

Et pendant ce temps pour nos cotisations « mutuelle » ???

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée..... Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec



**Gagner
c'est possible**